

2008

DISTINCT

fiche technologique

 **BASF**
The Chemical Company



Utiliser DISTINCT® est une sage décision

DISTINCT est un herbicide de postlevée qui détruit rapidement et en toute sécurité de très nombreuses espèces de mauvaises herbes à feuilles larges pendant toute la saison. Son mode d'action unique est à l'origine d'une performance inégalée qui procure un avantage distinct aux producteurs de maïs.

Le mode d'action de DISTINCT

Jumelé à d'autres partenaires de mélange homologués, DISTINCT met sa puissance de désherbage au service des producteurs qui souhaitent maîtriser avec un seul passage les mauvaises herbes à feuilles larges les plus coriaces et de nombreuses graminées. DISTINCT + Ultim®, ou DISTINCT + ACCENT® ou DISTINCT + Option® peuvent être utilisés en postlevée des stades 2 à 6 feuilles du maïs. Une application en postlevée hâtive d'un de ces mélanges en réservoir procurera les avantages d'un effet résiduel et d'une excellente sécurité pour la culture.

Les cultures de rotation autorisées après DISTINCT

Toutes les cultures sont autorisées en rotation. DISTINCT ne restreint pas votre liberté d'action, contrairement à d'autres herbicides.

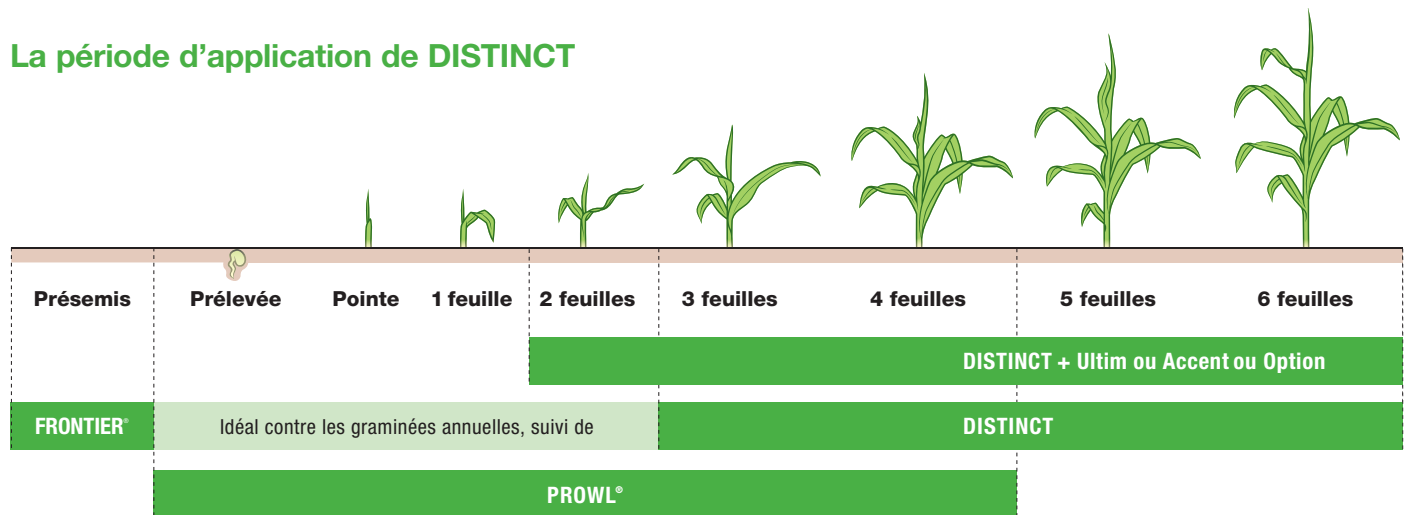
Les mauvaises herbes maîtrisées par DISTINCT

Abutilon	Chénopode blanc	Prêle des champs*
Acnide tuberculée	Morelle de la Caroline*	Renouée liseron
Amarante à racine rouge	Petite herbe à poux	Renouée persicaire
Chardon des champs (parties aériennes)		

*Seulement lorsque DISTINCT est mélangé en réservoir avec Ultim.



La période d'application de DISTINCT



Les doses de DISTINCT

Appliquez 115 g/acre d'herbicide DISTINCT.
Une cruche d'herbicide DISTINCT permet de traiter 20 acres. Une boîte d'herbicide DISTINCT permet de traiter 40 acres.

Conseils pour l'application

- Pour un programme de désherbage complet, mélangez l'herbicide DISTINCT avec Accent 75 DF ou Ultim 75 % DF ou Option.
- Une seule application de DISTINCT est permise par année.
- Appliquez l'herbicide DISTINCT lorsque la température ambiante se situe entre 10 °C et 25 °C.

Pour plus d'information sur DISTINCT, appelez **AgSolutions**® de BASF au 1-877-371-BASF (2273) ou visitez notre site Web www.agsolutions.ca

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions, DISTINCT, FRONTIER et PROWL sont des marques déposées de BASF. Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leur titulaire respectif. © 2007 BASF Canada Inc.

